

BAC PRO

Possible aussi en
APPRENTISSAGE !



METIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES



UNE IDÉE ? DES MÉTIERS !

Vous recherchez un métier où on appréciera votre autonomie, votre sens des responsabilités, votre ingéniosité, votre sens du contact avec les clients ? Vous êtes sensible aux préoccupations environnementales et attiré par les systèmes pluri technologiques ? Le Bac Professionnel Métiers du Froid et des Energies Renouvelables répondra à vos attentes.

Le titulaire du Bac Professionnel Métiers du Froid et des Energies Renouvelables est un professionnel polyvalent qui intervient dans des domaines multiples : l'Industrie, la Grande Distribution, le Bâtiment, l'Agroalimentaire... en mettant ses compétences en œuvre sur les systèmes de production de Froid, dans le respect des réglementations environnementales.

Le titulaire du Bac Professionnel Métiers du Froid et des Energies Renouvelables planifie, prépare et effectue l'assemblage de toutes les pièces des systèmes frigorifiques. Il met ces systèmes en service en veillant à optimiser leur performance énergétique. Il entretient les systèmes, inspecte, vérifie et réalise leur maintenance. Il intervient enfin lorsque les équipements arrivent en fin de vie.

UNE FORMATION

Cette formation est articulée autour des séances de travaux pratiques et des enseignements théoriques.

Lors des travaux pratiques, vous effectuerez différentes activités :

- Montage, raccordement frigorifique, électrique, hydraulique et aéraulique
- Mise en service
- Manipulation des fluides frigorigènes (préparation à l'attestation de capacité)
- Maintenance des installations

Les cours théoriques permettent d'aborder l'aspect technologique des matériels, les réglementations ou les notions de physiques liées au métier de frigoriste.

Les périodes de formation en entreprises (22 semaines tout au long des 3 années de formation) viennent compléter cette pédagogie.

ET APRÈS ?

La poursuite d'études est fortement encouragée après un Bac Professionnel.

Le titulaire du Bac Pro Métiers du froid et des énergies renouvelables peut poursuivre :

- En BTS Fluides, Energies, Domotiques option Froid et Conditionnement d'Air, formation proposée sous statut étudiant ou en apprentissage par le Lycée La Salle - Groupe Saint Joseph Troyes

MATIÈRES ET HORAIRES

Aux 15h d'enseignement général (Français/Histoire et Géographie, Maths/Sciences, AP, Arts Appliqués, EPS), s'ajoutent 15h de disciplines professionnelles (Installation, Mise en Service, Maintenance, Electricité, Façonnage de réseaux, Brasure, PSE, Eco-Gestion...).

NOUS CONTACTER



21 rue du Cloître Saint Etienne
10000 Troyes

Tel: 03 25 72 15 30

Fax: 03 25 72 15 31

contact@lasalle-troyes.fr

www.lasalle-troyes.fr



BAC PRO

En APPRENTISSAGE !

METIERS DU FROID ET DES ENERGIES RENOUVELABLES



UN CONTRAT DE TRAVAIL

A partir de la classe de première professionnelle, vous pouvez choisir de poursuivre la formation en apprentissage.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance Entreprise / Centre de Formation d'Apprentis.

Vous signez un contrat d'apprentissage, qui est un contrat de travail, avec une entreprise. Vous devenez alors salarié de cette entreprise, avec obligation de suivre une formation. C'est à cette condition que vous serez accepté au Centre de Formation d'Apprentis. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale de travail effectif est fixée à 35 heures par semaine et ouvre droit à une rémunération.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année de formation	27% du Smic, soit 419,74 €	43% du Smic, soit 668,47 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 823,93 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 554,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année de formation	39% du Smic, soit 606,29 €	51% du Smic, soit 792,84 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 948,30 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

UNE FORMATION

Pour poursuivre la préparation du Baccalauréat Professionnel en apprentissage, il sera nécessaire de trouver une entreprise et de terminer la formation, 20 semaines par an au Centre de Formation d'Apprentis, soit 1400 heures réparties entre la Première et la terminale Professionnelle.

La formation est à la fois assurée par l'entreprise et par le Centre de Formation. Un tuteur est nommé parmi le personnel de l'entreprise.

Au Centre de Formation, la durée hebdomadaire de formation est de 35 heures. Celle-ci comporte non seulement des matières professionnelles mais aussi des matières générales telles que le français, l'histoire-géographie, l'anglais, les mathématiques, les sciences, ... : bien que salarié, vous passerez en effet le même examen que les candidats sous statut lycéen.

UN RYTHME D'ALTERNANCE

Le rythme d'alternance proposé par le Centre de Formation La Salle est en moyenne :

- Une semaine en Entreprise
- Une semaine au Centre de Formation d'Apprentis

Cette alternance est parfois irrégulière, avec des périodes plus longues tant en entreprise qu'au Centre de Formation d'Apprentis.

CONTACT

Emmanuel PECQUET

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques.

e.pecquet@lasalle-troyes.fr ou 03 25 72 15 30